




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

AUTRICHE.

Vienne, le 23 juillet. — Hier à cinq heures du matin, S. A. S. le duc de Reichstadt est décédé au château de Schönbrunn, à la suite d'une longue maladie de poitrine, qui a résisté à tous les efforts des plus célèbres praticiens de Vienne. S. M. l'archiduchesse Marie-Louise, duchesse de Parme, qui depuis son arrivée avait prodigué à ce fils chéri les soins de l'amour maternel, est plongée ainsi que toute la cour, dans la profonde douleur, par la mort prématurée d'un prince qui donnait de si belles espérances, et cette douleur est vivement partagée par tous les habitants de la capitale. (Ce prince était né à Paris le 20 mars 1811.)

Le 24 juillet. — Les restes mortels du duc de Reichstadt seront exposés publiquement aujourd'hui, à 8 heures, dans l'église du château. A 2 heures le cœur sera déposé dans la chapelle de Lorette de l'église des Augustins; immédiatement après, les entrailles seront transférées à l'église de Saint-Etienne, et à 5 heures le corps sera déposé solennellement avec la pompe usitée dans le caveau de la famille impériale, aux Capucins. La cour portera le grand deuil pendant quatre semaines, et le petit deuil pendant quinze jours.

(Observateur autrichien.)

FRANCE.

Paris, le 30 juillet. — Malgré les bruits qu'on avait fait courir hier dans les rangs de la garde nationale, toutes les légions de Paris et de la banlieue ont défilé devant le roi ainsi que les troupes de ligne.

Le duc d'Orléans était à la tête d'une division d'infanterie, et le duc de Nemours à la tête d'une brigade de cavalerie.

La présence de ces jeunes princes a excité partout un vif intérêt, qui s'est manifesté par d'unanimes acclamations.

Après le défilé des troupes (à 6 heures du soir), le roi s'est rendu de la place Vendôme au palais des Tuileries, par la rue de Castiglione et la rue de Rivoli.

La foule qui se pressait autour de S. M. était si grande qu'il lui a fallu beaucoup de temps pour arriver au château.

Quoique très-fatigué, on voyait que le roi était heureux et satisfait.

Tous les régiments de cavalerie de ligne, dans une tenue admirable, ont vivement intéressé les nombreux spectateurs qui le voyait défilé.

Il est impossible de rien voir de plus beau que nos régiments de carabiniers, cuirassiers, lanciers et dragons.

— Cette nuit, entre minuit et une heure, quelques groupes de jeunes gens ont parcouru les rues St. Denis et St. Martin aux cris de vive la liberté, à bas les ministres.

Ils se portèrent ensuite dans la cité et sur la place de l'Hôtel-de-ville, et cherchèrent à désarmer les postes.

Des sergents de ville et des gardes municipaux furent dirigés de ce côté et arrêtèrent les principaux auteurs de cette ridicule tentative.

Ils ont été conduits à la préfecture de police.

Ce matin, il y a encore quelques groupes devant le pont d'Arcole, mais ils ne sont absolument composés que de curieux.

— Le mariage de la princesse Louise avec le roi Léopold doit avoir lieu sous peu de jours.

La Tribune a insinué ce matin qu'après la célébration le roi doit aller en Belgique avec sa fille et son gendre.

Qui pourrait croire que, dans les circonstances où nous nous trouvons, le roi ait l'idée de quitter la France, même pour un court espace de temps ? Il n'y a que la Tribune au monde pour donner de semblables nouvelles.

— M. le comte Charles de Mornay est de retour de sa mission auprès de l'empereur de Maroc. Il paraît qu'il a conclu un traité de commerce fort avantageux avec cette puissance barbaresque.

BELGIQUE.

Anvers, le 1^{er} août. — L'adresse votée aujourd'hui par le conseil de régence a été rédigée en ce sens; que si le 67^e. protocole existe réellement, il ne peut être accepté par le gouvernement, attendu, qu'il amènerait la ruine de notre commerce mais que le gouvernement ne devrait déroger en rien à ce qui se trouve dans l'art. 9 des 24 articles.

La députation se compose de M. le bourgmestre et de quatre membres du conseil choisis par eux Elle partira demain pour Bruxelles.

TRAVAUX DE DÉFENSE.

Les travaux destinés à l'achèvement du vaste système de défense conçu pour Anvers par le général Evain, touchent à leur fin.

Le quai est maintenant défendu le long de l'Escaut par un rempart destiné à empêcher tout débarquement; cette ligne de retranchemens qui s'étend à peu près depuis l'entrepôt jusqu'au grand bassin, est coupée de distance en distance par de formidables batteries dirigées soit sur la flottille, soit sur la Tête-de-Flandre, et couverte de plus par de nombreux épaulements qui ne permettraient pas qu'elle fût enfilée par le feu de la citadelle. Depuis la porte de Slick jusqu'au fort du Nord, s'étend encore une ligne non interrompue de batteries destinées à empêcher la flotte hollandaise de remonter le fleuve, et protégées du côté de la campagne par un rempart que l'on s'occupe à construire et qui serait au besoin défendu par de vastes inondations. Sur toute cette ligne, où s'élèvent de nombreuses baraques destinées à caserner les troupes, le service est fait avec une extrême vigilance; à la moindre apparence de mouvement de la flotte hollandaise, les canons sont chargés et placés en batterie; après le coucher du soleil, l'abord des quais est interdit au public.

Du côté de l'Esplanade, la ville n'a pour défense contre la citadelle que les barricades des rues voisines de l'Entrepôt; mais à la porte de Malines, grand nombre de mortiers sont braqués sur cette forteresse; on travaille à mettre également dans un état formidable de défense le fort Montebello, où plusieurs pièces sont déjà en batterie contre les remparts de la citadelle; quant à la porte des Béguines, qui est la plus rapprochée de la citadelle, il y a déjà long-temps qu'elle est blindée et que la route qui y conduit est rompue. Outre l'immense quantité de pièces de position qui garnissent les remparts, il y a encore à Anvers dans les glacis de la porte Rouge, un parc de huit pièces d'artillerie de campagne, que leur mobilité permettrait de diriger promptement sur chacun des points qui auraient besoin de renforts. Les canons à la Paix-hans actuellement en batterie ne sont qu'un nombre de quatre, mais on en prépare plusieurs autres.

Les forces placées sous le commandement du gouverneur militaire d'Anvers, se composent des 5^e et 6^e de ligne et des gardes civiques de Mons, de Tournay, de Charleroi, d'Ath et de Louvain; en tout treize bataillons d'infanterie. Le 5^e garde l'intérieur de la ville; le 6^e, qui en défend les abords extérieurs, occupe sur les deux rives de l'Escaut tous les points exposés, comme Berchem,

le Kiel et Barcht, soit à des sorties de la citadelle, soit à des tentatives de débarquement de la part de la flottille. Les cinq bataillons de garde civique rivalisent d'instruction avec la troupe de ligne; mais sous le rapport de la tenue ils sont encore loin d'égaliser les beaux bataillons d'Anvers qui tiennent en ce moment garnison à Bruxelles; c'est aux gardes civiques que sont confiés les avant-postes du côté de l'Esplanade; une simple barrière en planches y sépare leurs vedettes des sentinelles hollandaises. Les compagnies d'artillerie de la garde civique de Mons, de Liège, de Charleroi et d'Anvers ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'instruction; mais on se plaint vivement de ce que depuis près d'un an ces canonniers n'aient encore pu faire qu'un seul exercice à feu. Une compagnie de marins organisée militairement, est chargée du service du port; leur uniforme a quelque analogie avec celui des partisans. Un assez grand nombre de patriotes qui se sont distingués lors de la prise d'Anvers en 1830, se disposent à renouveler auprès du roi la demande qu'ils ont déjà faite de former un corps de volontaires destiné à la défense de la ville. Du reste, de même qu'en Hollande le commandant de Bréda a sous ses ordres les différents postes qui s'étendent depuis cette ville jusqu'à Grootzandert, le gouverneur militaire d'Anvers a également sous son commandement plusieurs postes rapprochés de la frontière, et destinés à éclairer les abords de la place; ces avant-postes sont actuellement occupés par la garde civique de Charleroy.

Les canonnières hollandaises postées devant la ville sont au nombre de douze; il y en a une qui se tient dans la grande coupure et une autre qui est à l'ancre devant la Tête-de-Flandres; les dix autres sont rangées en ordre de bataille sur deux lignes, à la hauteur de la citadelle; ces bâtimens dont les dimensions sont plus faibles que celles de nos brigantins, ne sont armés chacun que d'une pièce de 24 à la proue, de deux caronades sur les flancs et de deux pièces de 6 à l'arrière; il en est même quelques-uns qui ne portent que trois pièces et n'ont à la proue qu'un tout petit canon en cuivre tournant sur pivot. Deux canonnières chargées de donner à la flottille les signaux de commandement, portent attachées au mât une flamme jaune et blanche sur laquelle est peinte une croix latine. Le commandant des canonnières, M. Koopman, ne manque pas un jour de venir vers midi se promener sur la digue au Nord de la Tête-de-Flandres, où il paraît examiner avec la plus grande attention et à l'aide d'une énorme lunette les travaux de défense que l'on érige sur les quais. Du reste, il ne fait aucune difficulté pour laisser traverser à chaque instant sa flottille par des bateaux se rendant de Tournay à Anvers tout chargés de bombes, de poudre et de mitraille, il n'est même pas rare de voir passer en chaloupe, à la barbe des marins hollandais, soit des officiers d'infanterie qui vont d'Anvers à Burcht, soit même des officiers de notre marine qui retournent au fort Ste.-Marguerite.

Quant aux autres navires de guerre qui se trouvent dans l'Escaut, on aperçoit assez distinctement dans le lointain la frégate l'*Eurydice*, les bombardes la *Comète* et la *Méduse*, et le superbe vaisseau à deux ponts le *Zeeuw*, que commande le colonel de Ryk, et dont la mise à l'eau ne date que de 1825, seul navire de la marine militaire hollandaise qui soit construit avec une poupe ronde, d'après le nouveau système adopté en Angleterre.

Du reste, malgré tous ces formidables apprêts, la sécurité est presque générale, et bien qu'à l'église Notre-Dame on ait construit un vaste échaf-

faudage destiné, comme dit le bedeau, à préserver de la *bombardation* les chefs-d'œuvre de Rubens, on peut dire qu'Anvers dort aussi tranquille au pied de la citadelle que Naples au pied du Vésuve.

Il est aujourd'hui une considération puissante encore qui doit détourner Chassé de tout projet d'attaque contre la ville, ce sont les formidables préparatifs qui ont été faits pour repousser une pareille agression, sans doute avant que le feu de la citadelle n'eût été éteint par nos batteries, Chassé aurait pu incendier une partie de la ville, mais aussi il suffit de jeter les yeux sur nos travaux pour se convaincre qu'en quelques heures, nous pourrions brûler la Tête-de-Flandre, couler à fond toute la division de canonniers qui ne porte que douze pièces en état de lutter contre celles de nos batteries, et couper ainsi toute retraite à la garnison de la citadelle; Chassé n'aurait donc plus d'espoir alors que dans l'arrivée de la flotte, qu'il a fait au mois d'octobre dernier la faute inconcevable d'éloigner d'Anvers; et cette flotte ne pourrait plus remonter l'Escaut maintenant sans s'engager dans une passe étroite et difficile que l'onglet et qu'enfilent de toutes parts nos batteries et où les navires ne peuvent s'avancer qu'un à un, et sans se présenter ainsi au feu de nos canons dans la position la plus critique et la plus défavorable pour des vaisseaux de guerre.

VOYAGE DU ROI.

Namur, le 31 juillet. — Hier, à six heures et demie du soir, le Roi est arrivé dans notre ville. M. le bourgmestre et MM. les membres du conseil de régence s'étaient portés à sa rencontre jusqu'au faubourg de Jambes, où un arc-de-triomphe avait été construit. Un détachement des lanciers du 2^e précédait la voiture de S. M. à son entrée à Namur; l'escorte était en outre formée par une garde d'honneur, la compagnie d'artillerie de la garde civique de Namur, un bon nombre de gardes de 2^e et 3^e ban et tous les soldats du 7^e de ligne qui restent encore ici.

Le Roi était dans une calèche découverte. S. A. R. le Duc de Saxe-Cobourg, frère de S. M. occupait la droite de la voiture. Les deux fils de S. A. suivaient dans un autre calèche.

Un air de satisfaction se faisait remarquer sur la figure si expressive du Roi.

L'affluence du monde était considérable; des cris unanimes de *vive le roi!* se faisaient entendre à chaque instant; les rues étaient encombrées, toutes les maisons étaient garnies de dames élégantes; la voiture du roi est parvenue à l'hôtel du gouvernement vers les sept heures. Pendant que le roi traversait la ville, des airs patriotiques se sont fait entendre.

Immédiatement après son arrivée, S. M. s'est montrée au balcon de l'hôtel du gouvernement. LL. AA. le duc de Saxe-Cobourg et ses fils étaient près du Roi. Les *Vivat* se sont de nouveau fait entendre avec une énergie et un enthousiasme difficiles à décrire.

A neuf heures, la ville fut illuminée, un feu d'artifice a été tiré; toute la population, en habits de fête, encombraient les rues. Le roi s'est promené en calèche vers les dix heures du soir dans les principaux quartiers: sa présence excitait partout le plus vif enthousiasme, il paraissait très-satisfait de l'accueil que lui faisaient les Namurois.

Aujourd'hui, dès 6 heures du matin, S. M. est allée visiter la forteresse; ensuite elle a honoré de sa présence l'athénée royal et l'établissement des sœurs de Notre-Dame.

Partout, sur son passage, le Roi a reçu des preuves non équivoques d'allégresse et d'amour... Je ne sais si c'est un grand bonheur d'être roi; mais je suis sûr qu'il doit être doux d'entendre les cris de joie de tout un peuple, quand on est sûr, comme Léopold doit l'être, que ces cris-là partent du cœur.

Le Roi est parti aujourd'hui vers onze heures.

Par un triste hasard, au moment où le Roi et son cortège passaient vis-à-vis de la prison, une femme en sortait, conduite par la gendarmerie et condamnée à 20 ans de réclusion: on la menait au carcan.

La malheureuse, dans son trouble et sa douleur, n'eût pas l'heureuse inspiration de se jeter à genoux devant la voiture de S. M. Elle passa... Le roi, j'en suis sûr, aurait allégé sa peine: car, si toute justice émane de lui, c'est de lui aussi qu'émane toute grâce; et personne n'ignore qu'il est bon et miséricordieux.

— On écrit d'Andenne, le 30 juillet:

« Le roi est passé ici aujourd'hui vers 5 heures après-midi; une foule immense se pressait sur son passage; M. le bourgmestre a eu l'honneur de s'entretenir avec S. M. Le roi a dit à M. le bourgmestre: Je suis extrêmement sensible aux sentiments que vous m'exprimez... Comment vont vos manufactures? — Doucement, sire; elles se ressentent des circonstances. — Le roi: c'est la Meuse qu'il nous faut libre, je le conçois; tous mes efforts tendront vers ce but, j'espère pouvoir bientôt l'atteindre.

» De nombreux *vivat* ont salué S. M. à son départ; elle a montré la même sollicitude pour les personnes qui environnaient son carrosse, qu'à son passage du 13 novembre 1831. »

— Nous apprenons à l'instant qu'une session extraordinaire de la cour d'assises de cette province s'ouvrira le 23 août, pour juger les individus de la bande de Tornaco. (Eclaircur.)

Bruxelles, le 1^{er} août. — Le roi est arrivé à Bruxelles, hier à cinq heures. Le prince Saxe-Cobourg son frère et ses deux fils l'accompagnent; à 9 heures ils sont partis pour le château de Laeken.

— Demain jeudi, le roi va passer en revue la 3^e division de l'armée dans une prairie près de Danderleuwe, non loin d'Alost. S. M. sera de retour le soir même. Elle partira positivement le 5 pour Compiègne.

— Nous apprenons que la publication des bans du mariage de S. M. aura lieu, à l'hôtel-de-ville, dimanche prochain, en la forme ordinaire. Le contrat de mariage, signé à Paris le 28, a été ratifié par le roi dans la journée d'hier; M. Mosselman, neveu de M. Lehon, attaché à la légation belge, est reparti cette nuit pour porter, à Paris, l'acte de ratification. La célébration est fixée, comme l'ont annoncé les journaux de Paris, au 9 août, anniversaire de l'inauguration de Louis-Philippe, coïncidence à laquelle on semblait attacher quelque prix.

— Les bureaux du ministère de la justice vont être transportés rue de la Régence; dans l'ancien hôtel de la police. Le déménagement a commencé hier. Les bureaux de la guerre vont être également déplacés. L'ex-palais du prince Frédéric, que ces bureaux occupaient, va être disposé pour le service de la maison de la Reine.

— On rétablit en ce moment au Parc, sur leurs piédestaux, les statues qui avaient été brisées par les boulets dans les journées de septembre.

— M. le comte de Lalaing, secrétaire d'ambassade, qui avait été envoyé en mission à Vienne a reçu de M. le prince de Metternich l'assurance que notre ministre serait très-bien accueilli de l'empereur, et qu' aussitôt après un ministre autrichien serait envoyé à Bruxelles. C'est cette nouvelle qui a décidé du départ de M. de Loë pour Vienne avec toute sa suite.

— On lit dans un journal de cette ville:

« Nous avons sous les yeux une lettre de Trèves, datée du 27 juillet, écrite par une personne sur l'impartialité de laquelle nous pouvons compter et qui contient quelques faits propres à donner une idée de l'opinion qui règne dans cette partie des provinces prussiennes voisines de la France et de notre pays. Nous en extrayons ce qui suit:

« Le chef des bandits qui ont enlevé M. Thoru à sa maison de campagne, le nommé Foullegan, ancien garde champêtre de ce sénateur belge, se trouvait à Trèves il y a huit jours. Il revenait de La Haye, où comme il s'en vantait publiquement il avait été rendre visite au roi Guillaume qui lui a accordé une pension d'un florin par jour. Il se trouvait logé à l'auberge des Trois Couronnes, et les propos qu'il y tenait sur ses exploits dont il venait d'être si bien récompensé, ne tardèrent pas à attirer l'attention du petit peuple de Trèves. Dès

que Foullegan fut suffisamment connu on le laissa partout. Il fut traqué de cabaret en cabaret jusques dans le faubourg de Sainte-Barbe, où il fut enfin rossé d'importance par quelques vigoureux Trévosois et obligé de quitter précipitamment la ville. Tout le monde regrette qu'il en ait été quitte à bon marché.

» Depuis que je suis à Trèves j'ai occasion de voir chaque jour combien l'esprit des habitans de ce cercle sympathise avec les idées libérales de la Belgique. En venant d'Aix-la-Chapelle ici, j'ai voulu faire la route à pied et j'ai pu me convaincre partout dans les campagnes et sur la grande route que l'on est loin d'être aussi content du gouvernement prussien que tous les journaux veulent bien le dire. Les fonctionnaires publics eux-mêmes pour peu qu'ils ne soient pas de la vieille Prusse s'expriment assez ouvertement sur le compte du gouvernement de Berlin. Il n'y a pas de petite ville où l'on ne trouve, quand on est bien recommandé, quelques réunions intimes d'Allemands de la vieille roche, où l'on s'occupe des affaires publiques et où l'on parvient à lire les journaux libéraux qu'on fait venir en cachette. *L'appel aux patriotes de l'Allemagne*, petite brochure du docteur Wirth, fait beaucoup de sensation partout où l'on parvient à la faire lire. On considère les dernières résolutions de la diète de Francfort comme devant amener plus vite l'époque de l'émancipation allemande. »

LIÈGE, LE 2 AOÛT.

Le banquet offert hier à Chaudfontaine, à M. le général d'Hoogvorts par MM. les officiers de la garde civique, avait réuni 80 convives. Trois toasts ont été portés: au Roi, à M. le général d'Hoogvorts et par ce dernier aux officiers de la garde civique de Liège. La plus franche cordialité a régné pendant le repas.

— On écrit des environs de Binche: « Nous avons cette année une récolte qui comble toutes les espérances. C'est une récolte entière en seigle et en froment. Les foins ont été abondants; mais ils ont un peu souffert dans la qualité à cause de trop fortes pluies pour nos terres fortes.

Nos charbonnages travaillent un peu, on compte sur l'ouverture du canal. Les ouvriers houilliers sont occupés quatre journées sur sept, ce qui donne le strict nécessaire. Mais si le canal reste fermé il faut s'attendre à voir réduire presque à rien le nombre des journées et alors la position de ce pays deviendrait inquiétante.

Les ouvriers cloutiers gagnent très-peu; cependant le commerce des cloas s'améliore.

— Le roi, pendant son séjour à Liège, a reçu en députation MM. R. Biolley, sénateur; Davignon et Lardinois, représentants, tous trois de Verwilt.

— Le problème de l'impression de la note musicale en caractère mobile et en relief vient d'être résolu. L'inventeur de cette précieuse découverte se nomme Duguet.

— La Grande-Bretagne possède 10,000 lieues de grandes routes, 1,500 de canaux et 1200 de chemins de fer. La France, dont le territoire est deux fois plus étendu, ne possède que 1500 lieues de grandes routes, 500 de canaux et 40 de chemins de fer.

— Suivant le rapport du célèbre chancelier Brongham; depuis 1820 jusqu'en 1828, les écoles en Angleterre, se sont accrues dans une proportion de 10 à 21, c'est-à-dire, qu'elles ont presque doublé.

— A St.-Sébastien (Espagne) on fabrique des bouches à feu en fer forgé: elles sont plus légères et d'une plus grande portée que celles en fer fondu.

— Au 1^{er} janvier il y avait aux États-Unis 30 banques publiques.

— Dans l'assemblée qui a eu lieu à la taverne de la Couronne et l'Ancre à Londres, M. Lawley a annoncé, comme un fait remarquable, que l'hésitation du roi de Hanovre au décret de la diète de Francfort avait été expédié de Londres le lendemain de la démission du ministre Grey, c'est-à-dire le 8 mai dernier.

Paris, le 30 juillet 1832.

La réponse du roi de Hollande est enfin arrivée à la conférence à Londres : il paraît, quoiqu'en disent les journaux anglais qu'elle n'est point comme on la désirait, et que les prétendues concessions faites par Guillaume sont de nature telle que la Belgique ne pourrait les accepter sans honte et sans ruine. Si j'en crois des gens bien informés, votre ennemi ne se relâcherait en rien de ses prétentions sur l'Escaut, c'est-à-dire, qu'il se réserverait à lui seul d'établir les droits et la surveillance du pilotage et du balisage ; qu'il se refuserait à laisser ouvrir soit une route soit un canal par Sittard ; et à regarder comme indemnité du Luxembourg la partie du Limbourg qui lui est cédée, c'est-à-dire, qu'il voudrait que cette partie du territoire lui revint en vertu d'anciens droits, quant au Luxembourg, il s'engagerait à employer ses bons offices auprès des agnats, pour qu'ils consentissent à ce que la cession en fut faite à la Belgique. Les autres difficultés touchent au syndicat (1) et à la dette ; mais en voilà bien assez pour vous faire comprendre que Guillaume est aussi éloigné que jamais de souscrire aux 24 articles et de faire avec vous un traité de paix que vous puissiez accepter. Dans cet état de choses, il semble qu'il ne reste qu'un seul moyen de forcer sa mauvaise volonté, c'est le recours aux armes. Paissent toutes les conséquences de la guerre que son aveugle opiniâtreté aura allumée retomber sur lui seul.

Le mariage de votre roi Léopold n'en aura pas moins lieu le 9 août à Compiègne. Depuis plusieurs jours des fourgons de la cour sont partis chargés de meubles, de statues, de tableaux pour le château de Compiègne. La famille royale s'y rendra le 5 ou le 6, pour y attendre le roi Léopold.

Il paraît que toutes les personnes qui ont l'honneur d'approcher la jeune princesse la regrettent vivement. Toutes s'accordent à la représenter comme un ange de bonté. Mais cette extrême douceur n'est pas dépourvue de fermeté et d'énergie, et les Belges n'ont pas à craindre qu'elle ne sympathise pas avec les résolutions de vigueur, s'il s'agit d'en prendre pour dompter l'opiniâtreté de Guillaume.

J'ai en l'occasion de voir le trousseau de la princesse Louise ; il était exposé dans une des vastes galeries du Palais-Royal et il la remplissait entièrement. Vous dire l'énorme quantité de chemises, de robes, de bas, de mouchoirs, de chapeaux ; de souliers ; la richesse, le bon goût et l'élégance de tous ces objets, ne serait pas chose facile. J'ai compté plus de soixante robes de diverses étoffes, plus de 12 douzaines de chemises brodées et ornées de dentelles, des mouchoirs de poche par centaines. (Il en est qui coûtent, m'a-t-on dit, jusqu'à trois cents francs, à cause des broderies). Les schalls et les cachemires et les bas de fil, excitaient surtout l'admiration des dames admises à voir le trousseau. On remarquait encore la robe de nœces en dentelles, un manchon, en aigrettes blanches, un boa en marabouts, deux délicieuses amazones. Les parures en diamants, en perles, en topazes, en émeraudes, sont d'une merveilleuse richesse et beauté. Le roi, la reine, M^{me} Adélaïde, le duc d'Orléans et les autres frères et sœurs ont donné chacun la leur. C'est aujourd'hui que le premier chariot chargé d'une partie du trousseau part pour la Belgique.

L'anniversaire des trois journées s'est passé d'une manière fort paisible. Depuis le 5 juin les agitateurs sont découragés. La revue d'hier a été magnifique : plus de cent mille hommes étaient sous les armes, et ils y sont restés depuis 7 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir. Les lignes des troupes s'étendaient depuis la barrière du Trône jusqu'à celle de l'Etoile ; sur un espace d'une lieue et demie au moins.

Il y avait à tous les théâtres des représentations gratuites. A l'Opéra la *Marseillaise* et la *Parisienne* ont été chantées et répétées en chœur au milieu des plus vives acclamations. Le couplet de la *Parisienne*, pour Lafayette (c'est la liberté des deux mondes, c'est Lafayette en cheveux blancs), a été redemandé et couvert d'applaudissemens frénétiques.

(1) Guillaume ne voudrait rendre aucun compte sur les opérations du syndicat.

Vous connaissez l'auteur de la *Némésis* ; ce poète fougueux qui chaque semaine fouettait les ministres et le juste milieu de son vers sanglant ; hélas ! hélas ! ce Barthelemy, si redoutable, si hostile au pouvoir, lui est aujourd'hui dévoué, corps et âme. C'est une métamorphose du même genre et produite, dit-on, par la même cause que celle du journal le *Rigaro*.

Les nouvelles venues de Portugal sont d'une nature très-favorable. Plus de doute sur l'issue de l'expédition de don Pedro. On croit généralement qu'il a dû entrer à Lisbonne du 18 au 20 juillet, et que don Miguel est allé chercher un refuge à Madrid auprès de Ferdinand. Voilà un événement qui peut changer la face de la péninsule.

Lanaken, 1^{er} août 1832.

Aux mêmes.

Ainsi que je vous l'ai écrit il y a quatre jours, des exercices à feu ont eu lieu hier. Vers midi le 4^e régiment de ligne, le 2^e de chasseurs, trois bataillons de la garde civique de Namur, et une batterie d'artillerie commandée par le capitaine Fonsny, en tout dix mille hommes, se trouvaient réunis sur la bruyère de Lanaken, en ordre de bataille et dans la plus belle tenue : le brave général Magnan n'a pas tardé à arriver sur le terrain, et jusqu'à cinq heures du soir, les troupes n'ont cessé de manœuvrer avec une précision qui ferait honneur aux plus belles armées de l'Europe, on a remarqué surtout les carrés à feux croisés, exécutés avec un ensemble admirable ; aussi le général en a-t-il témoigné sa satisfaction aux troupes dans une allocution courte et énergique qu'il a terminée par le cri de *Vive le Roi* répété par les troupes avec le plus grand enthousiasme ; à ce cri se mêlait aussi : *Marchons contre les Hollandais !*

Cette journée s'est terminée par un dîner offert par le général Magnan aux officiers supérieurs qui font partie de la brigade.

BULLETIN.

Les feuilles anglaises annonçaient hier encore que le roi Guillaume, éclairé sur l'inutilité de sa résistance, avait enfin adhéré au traité des vingt-quatre articles. Aujourd'hui les nouvelles de Paris nous apprennent, au contraire, que la Hollande persiste dans ses prétentions et qu'elle rejette les conditions du 67^e protocole.

Nous désirons fort que ces dernières nouvelles se confirment.

Le gouvernement belge aurait aussi repoussé les propositions de la conférence ; mais il vaut mieux que la Hollande prenne l'initiative.

Le 67^e protocole accepté par la Hollande seule n'obligeait point la Belgique ; mais il changeait la situation : la résistance était déplacée, elle passait de La Haye à Bruxelles. Cette acceptation aurait aussi lié la conférence envers le roi Guillaume, et pour en revenir aux 24 articles, dans lesquels la Belgique se serait renfermée, les diplomates de Londres auraient dû rompre des engagements pris avec la Hollande ; et cela eût été fort difficile à obtenir. Les puissances du Nord n'y auraient peut-être jamais consenti.

Le vent souffle donc aujourd'hui à la guerre ; mais demain peut-être d'autres nouvelles changeront encore la situation ; car depuis quelques mois, nous sommes habitués à ces oscillations continuelles, à ces alternatives quotidiennes de paix et de guerre.

Il faut le dire cependant les différends de la Belgique et de la Hollande s'arrangeront difficilement par des voies pacifiques. Le roi Guillaume se regarde comme maître des bouches de l'Escaut. Cette souveraineté ruinerait le commerce d'Anvers au bénéfice d'Amsterdam et de Rotterdam ; aussi de son côté la Belgique invoque-t-elle les principes de la libre navigation des fleuves. Les plus optimistes ne sauraient nier que du conflit de prétentions si tranchées, il ne puisse sortir une guerre entre la Belgique et la Hollande.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

On écrit de Bréda, 29 juillet :

« Hier, à dix heures et demie du soir, a passé par cette ville S. A. R. le prince Frédéric des Pays-

Bas, venant de La Haye et se rendant à Tilbourg. On croit que le roi lui-même passera par ici dans le courant de la journée pour se rendre également au quartier-général de Tilbourg. »

— On écrit du camp de Ryen, 27 juillet :

« La première division des troupes s'est de nouveau exercée au feu dans les bruyères environnantes, elle a montré une adresse et une dextérité qui ont excité l'admiration générale. »

— On mande de Bréda, le 30 juillet :

« Hier au soir, vers sept heures, S. M. le roi a passé par nos murs venant de La Haye et se rendant à l'armée. Le gouverneur de la province est allé recevoir S. M. aux confins de cette province et l'a accompagné au quartier-général de Tilbourg où le roi passera la nuit. »

VILLE LE LIÈGE.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence du 19 juillet 1832.

Présens : MM. Louis Jamme, président ; Guillaume Plumier, Dejaer, Defooz, Nagelmackers, de Behr, Richard, Dehasse, Burdo, Frankinet, Dewandre, Bayet et Francotte.

La séance est ouverte à 4 heures et demie. Adoptant la proposition du colonel en chef de la garde civique du 47, le conseil met à sa disposition quatre cents schakos et quatre cents ceintures, qu'il distribuera aux gardes qui ne peuvent s'équiper à leurs frais, distribution dont il rendra compte.

Il est donné lecture d'une lettre de la commission administrative de l'école primaire modèle de Liège, dirigée par M. Stappers, et du rapport fait à cette commission le vingt juin 1832, par son secrétaire. Ils tendent à démontrer que cette école est une véritable fondation d'instruction publique dont les propriétés doivent conserver leur destination et qui est placée sous la protection du gouvernement, et à faire rapporter la décision du conseil d'après laquelle le directeur de ladite école aurait à payer un loyer à la ville pour une partie du local qu'elle occupe. Cette affaire sera examinée par une commission.

M. Guillery, principal du collège, fait des observations sur la décision du conseil du 8 février dernier, relative aux prix qui seront distribués en 1832. Le conseil maintient cette décision. Si les deux cents florins alloués pour ces prix ne pouvaient suffire, il y serait suppléé par les livres des années précédentes restés disponibles.

La fabrique de Saint-Pholien fait, par une lettre du huit juillet courant, des observations sur la proposition du conseil du 26 juin dernier, relative au terrain qu'elle céderait pour agrandir la place St-Pholien.

Le conseil arrête que :
1^o Les bâtimens et terrain situés entre l'église St-Pholien, le jardin du presbytère, la rue des Écoliers, la place Saint-Pholien et l'ancien cimetière, le tout borné au plan annexé au présent par un liseret vert, seront, à l'exception de la partie lavée en jaune, cédés à la ville pour être réunis à la voirie au prix de 2068 fls.

2^o La ville prendra dès maintenant possession desdits bâtimens et terrain.

3^o La partie du bâtiment existant sur l'ancien cimetière et celle de ce même cimetière lavée en bleu pâle seront remises à la ville lorsque la fabrique déplacera la porte de l'église.

Dans tous les cas cette remise s'effectuera au plus tard dans les dix années à partir de la concession.

4^o La ville renoncera à tous droits de propriété sur le restant de l'ancien cimetière.

5^o La fabrique fera construire les murs de clôture et démolir les bâtimens et murs anciens, qui doivent l'être, le tout à ses frais.

6^o Le paiement du prix de 2068 florins sera fait en 1833.

M. Jabon de Sainte-Walburge réclame à la charge de la ville une indemnité de 587 florins pour dommages causés sur ses terres par la foule d'habitans qui s'y sont portés lors de l'arrivée du roi au commencement d'août 1831. — Renvoi à une commission.

Un élève est admis gratuitement au conservatoire de musique de cette ville.

La commission des hospices se propose d'approprier le local du béguinage Saint-Antoine, rue Agimont, à l'établissement Massillon dont la maison menace ruine. Les titulaires de cet établissement qui désirent ne point quitter cette maison réclament près de l'administration provinciale contre ce projet, et elles demandent qu'il soit fait à ce bâtiment les réparations nécessaires. Elles se fondent sur ce que cette disposition qui ne pourrait, disent-elles, suivant le vœu du fondateur, s'exécuter sans leur consentement. Le conseil, d'après les actes de la fondation et l'arrêté réglementaire des états-députés du 26 janvier 1817, ainsi que les lois des 16 vendémiaire et 20 ventôse an V, et l'arrêté du 27 prairial an VII, reconnaît que l'administration desdits établissemens est confiée à la commission des hospices et non auxdites titulaires, admises seulement à jouir du bienfait de la fondation, sous la condition d'instruire les enfans de la paroisse de St-Servais. Il pense donc que ladite réclamation n'est pas fondée et charge les bourgmestre et échevins de répondre dans ce sens à la lettre des états-députés du 27 juin 1832.

M. C. Collinet réclame le remboursement de 448 francs pour des musiques qu'il dit avoir organisées et payées à l'occasion de l'évacuation de la citadelle par les hollandais, de la cérémonie funèbre pour les victimes à Sainte-Walburge et une parade militaire dans les premiers momens de la révolution. Il sera écrit au colonel de la légion du Nord pour avoir des renseignemens sur l'objet de cette réclamation.

La séance est levée à 9 heures du soir.

PUITS ARTESIENS.

La société d'encouragement vient, sur un rapport de M. le vicomte Héricart de Thury, d'accorder une médaille d'or à M. Bruckmann pour avoir imaginé de faire servir l'eau des puits forcés à élever la température des fabriques de manière à pouvoir se passer d'autre chauffage.

M. le vicomte, qui s'est occupé spécialement de l'histoire des puits artésiens, n'a probablement point eu connaissance de ceux qui existent à une demi lieue de Lille dans l'enceinte de l'abbaye de Markette; ces puits, au nombre de douze ou quinze, ont été percés il y a environ cent cinquante ans, par les ordres de l'abbesse, et paraissent avoir fourni de l'eau dans toutes les parties de ce vaste monastère; mais le souvenir en est tellement perdu dans le pays que je n'ai pu le trouver que chez une seule personne, M. le comte Albert de Rouvroy, qui eut l'obligeance de me conduire sur les lieux; les habitants de Lille passent tous les jours auprès de ces fontaines sans se douter que ces eaux limpides qui s'élèvent de 10 à 12 pieds dans de grandes cuves qui leur servent de réservoir, proviennent d'une profondeur d'environ 150 pieds à travers des arbres de chênes, forcés et superposés de la même manière que l'indique l'ouvrage moderne des frères Garnier.

Après la destruction de l'abbaye, il s'établit aux environs des puits quelques teintureries où les eaux sont employées depuis long-temps pour produire le même effet que M. Bruckmann vient de découvrir. Pendant l'hiver, me dit un contre-maître, nous laissons couler l'eau toute la nuit autour de nos chéves, ce qui les préserve entièrement de la gelée; quand on ouvre l'atelier, le matin, on le trouve rempli d'une vapeur blanche qui est produite par la chaleur de l'eau.

Si j'ai bien jugé sans instrument, cette eau, en partant de terre, m'a paru contenir huit à dix degrés de chaleur constante. Une chose remarquable, c'est que ces puits sont percés dans une vaste plaine qui n'offre aucune montagne plus rapprochée que le piton sur lequel est bâtie la ville de Cassel.

Il y a donc 150 ans au moins que la théorie des fontaines jaillissantes de fond, était déjà connue et pratiquée de la même manière que M. le vicomte Héricart de Thury vient de l'établir tout nouvellement.

Ce n'est donc point comme on pense, l'eau des montagnes les plus voisines qui alimentent ces puits, mais elle descend plus probablement des Alpes, et l'on est en droit de conclure de l'abondance incessante des courans souterrains, qu'il y a plus de fleuves, de lacs et de ruisseaux dans l'intérieur de la croûte du globe qu'il ne s'en trouve à sa surface. On est donc en droit de conclure que les puits forcés seront un jour très-multipliés et qu'ils deviendront une source de prospérité incalculable comme *arroseurs*, comme *moteurs* et comme *chauffeurs*.

JOBARD.

BEAUX-ARTS.

Quelques amis des beaux-arts ont conçu naguères l'heureuse idée de former à Bruxelles une espèce de société d'encouragement pour les artistes: elle a pris le nom d'*Institut des beaux-arts*. Le roi en est le premier protecteur: nous dirons un mot sur quelques-uns des statuts de cette société.

Tout peintre peut y envoyer ses productions pourvu qu'elles soient originales. Une commission renouvelée à chaque trimestre fait l'achat de quatre tableaux au moins qui sont mis en loterie.

On devient sociétaire en prenant une inscription de cinq florins par an; laquelle donne droit aux quatre tirages et offre la chance de gagner un tableau à chaque tirage.

Cependant on peut être souscripteur en prenant un billet pour le tirage d'un seul trimestre. Le prix est de 4 florins 50 c. On peut se procurer des billets pour le tirage qui aura lieu dimanche prochain 5 août, chez MM. Van Marcke, frères, rue du Pont d'Ile.

COMMISSION D'EXAMENS.

M. Alexandre de Paul, de Fleurus, subira l'examen de candidat en philosophie et lettres, samedi 4 du courant, à 4 heures.

UNIVERSITÉ DE LIEGE.

M. Jules Delcourd, de Grandry, subira l'examen de candidat en sciences le 3 août, à 4 heures.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 1^{er} août.

Naissances: 4 garçons, 3 filles.

Mariages 4, savoir: Entre Julien Pierre André Saint-Pol, armurier, faubourg d'Amercoeur, veuf de Marie Thérèse Adrienne Coune, et Marie Françoise Catherine Labaye, lingère, rue des Mineurs, veuve de Lambert Warnotte. — Jean Joseph Dembiermont, faubourg d'Amercoeur, veuf de Marie Antoinette Joseph Thullier, et Marie Jeanne Simonis, journalière, même faubourg. — Jacques Nicolas Detombai, à Grivegnée, et Marie Christine Moreau, rue de la Wache. — Hubert Dumoulin, garçon brasseur, à Voroux-lez-Liers, et Marie Joseph Pierre, domestique, rue du Pont-d'Ile.

Décès: 1 garçon, 1 femme, savoir: Jean Noël Jacquemin, âgé de 22 ans, canonier à la 3^e compagnie artillerie de milice.

PENSIONS. — L'administrateur du trésor dans la province de Liège, prévient les pensionnaires de l'état, qu'ils peuvent retirer leurs brevets, afin de se procurer des certificats de vie pour le paiement de leurs pensions qui commencera à dater du 6 août courant.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On a PERDU lundi soir, au Wauxhall sur Avroy, un BRACELET en grenas et or. Bonne récompense à la personne qui le remettra au n° 580, rue Souverain-Pont. 158

Premiers HARENGS nouveaux de Hollande, au Moriane, rue du Stockis. 194

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le samedi 4 août 1832, à 11 heures du matin, on vendra aux enchères, sur la Place du Marché public à Liège, divers MEUBLES tels que commode, garde-robes, tables, chaises, gravures et autres objets. Argent comptant. 206

Administration de l'enregistrement et des domaines.

Lundi 13 août 1832, à dix heures du matin, chez la dame veuve Dominique VERBURG, propriétaire, demeurant en la commune de Flémalle-Haute, et pardevant M. le bourgmestre de cette commune ou de l'un des assesseurs, et M. le receveur de l'enregistrement et des domaines, au bureau de Grâce, il sera procédé publiquement, par soumission et au rabais à l'adjudication des OUVRAGES en MACONNERIE à faire pour la reconstruction de deux parties de mur de la prairie et du jardin appartenant à ladite dame Verburgh, et situés à Flémalle Haute.

Les cahiers des charges de devis et détail estimatif, sont déposés chez la dame Verburgh et au bureau du receveur susdit, établi à Ans, maison Hardy. 200

() **POUR CAUSE DE DECÈS.**

Vente de meubles et marchandises.

Les 13, 14, 16, 17, 18, 20 et 21 août 1832, à 2 heures précises de l'après-midi, il sera VENDU publiquement par le ministère de M^e BERTRAND, notaire, en la maison cotée 242, sise en cette ville, rue Hors-Château, les objets MOBILIERS ci-après, provenant de la succession de madame Receveur née Bernière, savoir:

1^{er} Jour ustensiles de ménage une cuisinière en tôle, batterie de cuisine, porcelaine et fayence, tables, commodes, garde-robes, chaises, armoires, bois de lit, et autres meubles ordinaires en bois de chêne.

2^e Jour, chaises, fauteuils, tables à coulises et à jeu, et autres meubles de salon en acajou et en bon état, glaces trumeaux, 6 belles gravures, rideaux et pendule argenterie; et un cylindre neuf pour linge.

Plusieurs lits complets, linges, 13 douzaines de serviettes en toile fine, nappes et essuie-mains, habillemens d'hommes.

3^e et 4^e Jours, marchandises d'annage, consistant en coton, toiles, percales, basin, cotonnades, mouchoirs, velour, pluche, siamoise, draps, poids et balances, ustensiles de commerce, un beau comptoir, carottes de tabac et 88 planches sur quartier en bois de chêne.

5^e et 6^e Jours, une quantité considérable de liqueurs en cercles et en bouteilles, consistant en absinthe, anisette, punch, curacao, rhum de la Jamaïque, ratafia, muscat, cognac, parfait-amour, sirop de sucre et une forte partie de liqueurs fines de Hollande, esprit de vin, eau-de-vie, et genièvre.

7^e Jour, vins vieux de Bourgogne, de Bordeaux, du Rhin, de Cumièrre et autres en forte quantité en cercles et en bouteilles, tonneaux et bouteilles vides, vieux sacs en toile, etc.

Une chaudière et chapiteau en cuivre rouge de la contenance de 20 barils ou 2000 litrons; un fond de chaudière aussi en cuivre rouge dont on n'a pas encore fait usage, un autre fond de chaudière et une chaudière sans dôme, en cuivre jaune, cuve de macération en bois de chêne de la contenance de 2000 litrons.

Deux chevaux dont un vieux et un jeune beau et bon de l'âge de 5 à six ans servant à deux mains, une demi fortune en très-bon état ayant peu servi, un cabriolet, un gaillof, selle, harnais, vieilles ferrailles, bois, cuivre, etc.

Et le 23 août, à dix heures du matin, il sera procédé en l'étude dudit M^e BERTRAND, et par son ministère à la location à l'enchère pour le terme de 3 ans, d'une maison n° 95, avec distillerie et un beau jardin située à Liège, faubourg et Quai St-Léonard.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

M. Receveur informe le public que la VENTE ci-dessus annoncée ne changera rien à son commerce, il saisit cette occasion pour se recommander à la bienveillance de ses pratiques.

AVIS POUR SURENCHERIR.

Par procès-verbal en date du 30 juillet dernier, il a été provisoirement adjugé, au prix de 714 florins 80 cents, y compris le capital d'une rente de 4 florins 59 cents, une pièce de terre labourable, située à *Loneux*, commune de Saint-Nicolas, de la contenance de 44 perches 07 aunes, et aboutissant d'un côté à Jacques Biequet, d'un autre, à une ruelle, d'un troisième aux représentans de Jean Maës.

Toute personne solvable a la faculté de surenchérir cette pièce de fonds, d'un dixième dudit prix, par une déclaration à faire devant le notaire SERVAIS, à Liège, jusques et inclus le 7 août 1832. 201

VILLE DE LIEGE.

L'adjudication des travaux pour l'appropriation de deux écoles au local dit de St-Pierre, n'ayant pas eu lieu en suite des annonces faites précédemment, il y sera procédé de nouveau samedi prochain 4 de ce mois, à midi précis, à l'ordinaire des séances, à l'hôtel-de-ville. Le 1^{er} août 1832.

Une JEUNE FILLE de 19 à 20 ans, qui peut donner les meilleurs renseignements sur sa conduite morale; désire se PLACER pour faire le travail d'un ménage. Elle ne demandera pas de gages pourvu qu'elle puisse disposer de ses soirées pour apprendre à lire et écrire. S'adresser au Corbillon Bleu, rue du Pot d'Or.

DÉPÔT DE PARFUMERIE ANGLAISE.

On trouve au n° 32, rue Pont-d'Ile, un assortiment complet de SAVONS FINS, garantis en toute première qualité, provenant de la fabrique de John Davison, de Londres, que l'on VEND 40 p. c. au-dessous du prix de fabrique.

On trouve chez le même un CHOIX exquis de parfumerie française et étrangère, tout ce qui se fait de plus fin savoir: Extrait de Portugal de Houbigant-Ghardin, idem de Riban de Montpellier, véritable eau de Ninon, eau de Bologne, crème balsamique de Sir Grenonck: savons onctueux d'Auber, savons Demarsans, poudre de Charland pour les dents, vanille de Bully, poudre de Ceylan, poudre du Liban, et poudre fine de Laugier. MAOTCHAD, original de Chine, précieuse pour les dents; encrue sympathique, par laquelle on peut correspondre sans craindre les indiscrets; oxis ilifuga qui enlève dans l'instant les taches produites par les acides, véritable graisse d'ours canadienne, fluide de Java, véritable Macassar, le régénérateur, précieux pour les cheveux, pommade contre la chute, huile philocomme, et généralement tout ce qui se fabrique en parfumerie, à des prix très bas.

Le même tient les eaux de fleurs d'orange, d'Hyères, de Provence, les eaux de Cologne des trois Farina, au prix de fabrique.

A VENDRE DEUX PRESSES en bois dont une à imprimer et une à presser le papier. S'adresser rue Pont-d'Ile, numéro 11.

() A VENDRE ensemble trois MAISONS dont deux petites, situées sur la Fontaine, et portant les n° 8 et 9, la plus grande, située quai de la Sauvenière, n° 9. On donnerait des facilités pour le paiement; ces maisons sont très de charge, il y a toute sûreté pour acquérir. S'adresser à M^e DELVAUX, notaire, rue Vinave d'Isle, n° 41.

COMMERCE.

Bourse de Paris, du 30 juillet. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 98 fr. 65 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 68 fr. 45 — Actions de la banque, 1660 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 80 fr. 00 c. — Emprunt d'Espagne 1830, 77 1/8. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. — Emprunt rom. 78 0/0. — Emprunt Belge 76 3/4.

Bourse d'Amsterdam, du 31 juillet. — Dette active, 3 1/4 7/8 0/0. — Idem différée 6 1/2 1/2. — Bill. de ch. 16 5/8 0/0. — Syndiat d'amortissement 7 1/2 1/2 0/0 0/0. — Rente remb. 2 1/2 2/8 0/0. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0 0/0. — Rus. Hope et C^e, 00 00 0/0 0/0. — Dito ins. gr. 0/0 0/0 0/0 0/0. — Dito C. Ham., 0/0 0. — Dito em. à L. 00 0/0 0/0 0/0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 0 1/2, 68 0/0 0/0 0/0. — Esp. H. 5 0/0. 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perpétuelle 0/0 00 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0 — Métall. 5 1/8 0 0/0. — A Rot. 1^{re} l. 000. — Dito 2^e l. 000. — Dito de Pologne, 00 0/0. Naples Falconet 0, 74 1/4 00 0/0 0/0. — Dito Londres 00 0/0 0 0. — Brésil. 47 0/0. Grecs 00 0/0 0/0. — Perp. d'Amst., 49 7/8.

Bourse d'Anvers du 1^{er} août. — Changés.

	a courts jours	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	3 1/4 av.	P	
Londres.	40 1/4 1/2	P	40 1/9 P
Paris.	1 1/4 b.	P	
Francfort.	36 1/2 1/6	N	manque
Hambourg.	35 7/16 à 1/2	P	35 3/8 P
Escompte 0 0/0			

Effets publics. — Métalliques, 88 et P. — Lots publics 373 00/00. — Napolitains, 75 0/0 0/0 0/0 — Grecs 78 3/4 00. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 1 1/2 A. — Idem Amsterdam, 49 7/8 0/0. — Anglo Belges, 67 1/2 A. — Lots de Pologne 95 3/4 00. — Anglo siliens, 47 1/2. — Emprunt romain, 77 1/4 et P. — Emprunt belge de 12 millions 98 0/0 A. — idem de 10 mill., 99 0/0 — idem de 24 millions, 74 7/8.

Bourse de Bruxelles, du 31 juillet. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 97 3/4 A. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 P. — Emprunt de 24 millions, 74 3/4.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot d'or, n° 622, à Liège.